



## Procès - Verbal de la Séance du Conseil Municipal du Jeudi 3 Octobre 2024

**Présidence** : Bruno RACZKIEWICZ

**Secrétaire de séance** : Marie-Claire BAILLEUX

**Nombre d'élus en exercice** : 19

**Votants** : 19/19

**Quorum** : 10

**Présents** : M. Bruno RACZKIEWICZ, M. Karl JOURNET, Mme Amélie PARSY, M. Vincent CHARLET, Mme Isabelle HEGO-GAUTIER, M. Jean-Yves THIERY, M. Alain BONNAFOUS, Mme Chantal DAVID, M. Johan DUFOUR (s'absente à la délibération 3), M. Marius HARVENT, M. Mathieu BECART, Mme Henriette FLAMENT, Mme Marie-Claire BAILLEUX, M. Alexandre VUYLSTEKER, Mme Pierrina COLIN

**Excusés ayant donné pouvoir** : Mme Carine ELIEN (pouvoir à M. Johan DUFOUR) , Mme Anaïs OVERSAQUE ( pouvoir à M. Bruno RACZKIEWICZ) Mme Lucile HADJI (pouvoir à M. Jean-Yves THIERY) M. Jean-Philippe CARTIGNY (pouvoir donné à Mme Isabelle HEGO-GAUTIER)

### ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

1. **Foncier** : Projet de lotissement « les près »  
*Le projet sera présenté à l'assemblée par la société FARPROM*
2. **Communication** : Logo communal
3. **Jeunesse** : Projet Educatif Territorial
4. **Culture** : Règlement intérieur de la bibliothèque municipale
5. **Culture** : Autorisation de supprimer des documents du fond de la bibliothèque municipale
6. **Fiscalité** : Exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties
7. **Intercommunalité** : Programme Local de l'Habitat 2025-2030 (PLH)

#### Introduction par M. Le Maire Bruno RACZKIEWCZ

Mesdames et Messieurs, chers amis qui nous suivez à nouveau sur Facebook, je suis heureux de vous retrouver pour ce Conseil Municipal. Merci à Lucie et mon ami Yan qui ont œuvré pour cette retransmission

Nous n'avons pu nous réunir en septembre en raison d'une actualité chargée et des retours de congés.

Juillet 2020 – octobre 2024, que de chemins parcourus. 4 années où nous avons travaillé ensemble. Certes ça n'a pas été toujours facile. Il y a eu des tensions, des maladresses, des erreurs, mais malgré tout nous sommes arrivés à atteindre notre objectif : 'Faire vivre notre village'. Cela ne s'est pas fait sans mal. Nous sommes arrivés avec le Covid suivi des crises sociales, énergétiques et budgétaires, des conflits aux portes de notre

pays. Malgré tout ça nous continuons à avancer. Certains bien-pensants et adeptes de l'immobilisme me disent ! "Vous faites n'importe quoi, vous ne respectez rien" sur la circulation, les travaux des rues PV Couturier, Colonel Fabien, ils trouvent que les chicanes sont mal placées, les blocs de béton sur les trottoirs dangereux, les bandes rugueuses non règlementaires...J'entends et je prends compte de vos remarques. Je me souviens de M. Caron qui a essuyé les mêmes critiques, la même vindicte lorsqu'il a fait installer des plateaux surélevés à proximité des écoles et instaurer la priorité à droite dans toute la ville ! Pourquoi sommes-nous obligés d'agir ainsi ? Pourquoi empêcher les voitures de stationner sur les trottoirs, pourquoi forcer les voitures à ralentir aux abords des écoles, des lieux publics, des carrefours dangereux...Je vous laisse y répondre. Moi j'ai ma réponse.

Oui, tout n'est pas parfait. Oui, nous commettons forcément des erreurs, certaines ont été corrigées, d'autres le seront. Mais ne vous méprenez pas. Nous agissons toujours dans l'intérêt du plus grand nombre de nos concitoyens.

Il nous reste un peu moins de 2 années à travailler ensemble pour continuer à faire évoluer notre village, à le développer. Je terminerai en reprenant un adage africain :

« Seul je vais plus vite, ensemble nous allons plus loin ».  
Moi pour Haulchin, je voudrais que nous puissions aller vite et loin.

### Approbation du Compte-Rendu de la réunion du précédent Conseil Municipal du 25 Juin 2024

Mme Bailleux fait remarquer le non-respect du règlement intérieur que vous avez fait signer aux Élus en début de mandat :

« le Compte-rendu doit être publié dans les 8 jours qui suivent la réunion de Conseil » cette fois, il a été transmis le 26 juillet, donc 1 mois après.

D'autre part, Le Code Général des Collectivités territoriales, dans son article L.2121-7 précise que le Conseil Municipal se réunit au moins 1 fois par trimestre. Ceci n'a pas été respecté. Bien sûr vous trouvez que ce n'est pas grave, à quelques jours près. Vous êtes les moteurs chargés de piloter notre commune et vous avez le devoir de la gouverner dans le respect à la fois des textes et des personnes. Les jeunes vous regardent ! Tout à l'heure dans la 4<sup>ème</sup> délibération, le Projet Éducatif territorial, à la page 16, nous demandera 'de faciliter et de promouvoir l'apprentissage de la citoyenneté auprès des jeunes, de leur expliquer l'importance des règles de vie commune, pour bien vivre ensemble'. Commencez, commençons par leur montrer l'exemple.

L'ordre du jour étant très important, il aurait été plus judicieux de faire 2 conseils pour éviter que celui-ci ne dure trop longtemps. M. le Maire répond que pour les raisons invoquées précédemment, il a choisi de faire une seule réunion, ce jour.

Le Conseil Municipal adopte le Compte-rendu de la réunion du 25 juin 2024.

Vote : Pour 19 /Abstention 1 (Mme Bailleux)

### Délibération 1 : FONCIER. Projet du Lotissement “ Les PRÉS”

La Société FARPROM Partenaires est venue présenter au Conseil, son projet de lotissement sur la parcelle des Prés, rue Robert Schuman. Projet qui a été réfléchi et travaillé avec la Mairie et la CAPH dans le respect des règles de l'OAP (Orientation, Aménagement, Programmation) imposées dans le PLUI (Plan Local Urbanisme Intercommunal).

Ce lotissement se compose de 83 logements destinés à la location :

14 T2 et 20 T3, qui sont des logements individuels superposés.

41 maisons T4 et 8 maisons T5.

De 6 lots libres de constructeurs de 538m<sup>2</sup> à 647m<sup>2</sup>.

De nombreux espaces verts, de places de stationnements supplémentaires, d'un garage vélo, d'un espace de jeux pour enfants, de mobiliers urbains pour la convivialité...

Vote : le Conseil adopte ce projet à l'unanimité et donne l'autorisation à M. le Maire de procéder à la vente chez Maître De Cian, de cette emprise du futur lotissement, soit une surface de 25 855 m<sup>2</sup> à 17 € le m<sup>2</sup> au profit de la société FARPROM

### Délibération 2 : Logo communal

En plus des armoiries de la ville que nous gardons, M. le Maire propose de renouveler l'identité individuelle d'Haulchin avec un logo simplifié, moderne et dynamique où sont représentés, entre autres, 3 éléments : la Pyramide, l'Escaut et la nature. Notre service communication en la personne de Mme Lucie Druerne a présenté plusieurs modèles de logo, dont un, choisi par les membres du Bureau.

Une longue discussion fait apparaître des avis divergents. Peu d'Élus osent s'exprimer. Il est finalement proposé à chacun de dessiner un nouveau logo ou de proposer des modifications sur celui choisi.

21h14 : M. Dufour quitte la séance (M. Dufour possédait le pouvoir de Mme Elien)

**Le nombre de votants pour les prochaines délibérations est désormais de 17**

### Délibération 3 : Projet Educatif Territorial pour 2024-2026

Le PEDT est un document qui est nécessaire pour le renouvellement des conventions avec la CAF. Il formalise l'ensemble des actions organisées avec la jeunesse et identifie l'ensemble des acteurs qui œuvrent pour la réussite active des enfants de notre commune. La Mairie, les écoles, les associations, les familles se réunissent pour établir de beaux projets pour nos enfants. Le précédent PEDT concernait les jeunes jusqu'à 25 ans, celui-ci est établi pour les enfants jusque 11 ans. Il a également pour vocation d'obtenir les subventions du Plan Mercredi.

Mme Bailleux reproche qu'il n'y ait pas eu de réunion préalable avec tous les acteurs et que ce PEDT est un copier-coller de celui de Coline établi en 2021. Mme Parsy répond oui, comme il avait été bien préparé et travaillé ce n'était pas la peine de le recommencer. Des réunions ont lieu, on travaille ensemble. M. Simon Lucq responsable de la jeunesse précise bien que ce PEDT n'est pas novateur mais qu'il a pour but de formaliser les projets mis en place depuis 2021 pour bénéficier des subventions de la CAF.

M. Vuylsteker reproche de n'avoir reçu ce document que la veille du CM et par conséquent il n'a pas pu le lire.

Pour 15/ Abstention 1 (MC Bailleux) / Contre 1 (A.Vuylsteker)

Puisqu'on est dans le domaine de l'éducation, Mme Bailleux demande plusieurs renseignements :

-L'effectif des écoles, le nombre de classes, le nom des enseignants. Mme Parsy lui répond que ces renseignements seront donnés dans la prochaine Lettre d'Information (qui paraîtra au mois de novembre.)  
Renseignement déjà demandé le 26 août.

-Pourquoi la restauration scolaire se situe maintenant à la salle Pablo. Mme Parsy lui répond que c'est pour préserver la chaîne du froid, suite à une vérification de Lys Restauration à la demande de la commune.

-La grande salle continue-t-elle à être louée le week-end ?

Réponse : « Oui »,

Mme Bailleux demande donc de veiller au bon nettoyage du lundi.

Où sont placées les tables et les chaises de la maternelle durant les locations externes ?

Réponses « dans la salle vide près de l'ascenseur »

Mme Bailleux : « Il faut savoir que cette salle est réservée, en cas de problème, pour l'évacuation des personnes par les pompiers et qu'il est strictement interdit d'y déposer quelque chose »

M. Charlet répond « qu'il n'y a pas de problème, la visite de sécurité des pompiers du mois de septembre n'a pas fait d'objection. » Sauf que ce jour-là, jour de semaine, rien n'avait eu besoin d'être stocké dans cette salle.

M. Charlet a entendu cette remarque sur la sécurité et va la vérifier.

Mme Parsy reproche à Mme Bailleux de poser toujours ses reproches durant le Conseil Municipal.

Mme Bailleux répond : « le Conseil Municipal est le lieu où l'on peut être informé, informer et dialoguer.

Pourquoi toujours considérer toute demande de renseignement venant de ma part comme un reproche.

#### **4<sup>ème</sup> Délibération : Règlement intérieur de la bibliothèque municipale**

Les membres de la commission culture se sont réunis le 17 juillet et ont élaboré un règlement intérieur pour le retrait des ouvrages. Le contrat d'objectif a été envoyé fin juillet, suivi de devis de matériel courant septembre, afin d'obtenir les aides de la Médiathèque du Nord pour équiper la bibliothèque dont l'ouverture est prévue en fin d'année. Du personnel partira en formation plusieurs jours en octobre et novembre. Ensuite, il choisira les nouveaux livres proposés par la Médiathèque du Nord (entre 400 et 600).

Les horaires et la personne affectée à la bibliothèque seront choisis au moment de l'ouverture.

Vote du règlement intérieur adopté à l'unanimité.

#### **5<sup>ème</sup> Délibération : Autorisation de supprimer des documents de fond de la Bibliothèque municipale**

Le désherbage a été effectué courant juillet avec du personnel de la Médiathèque départementale. Ces livres sélectionnés en principe pour la destruction, ont été triés et seront mis à la disposition du public, avant d'être détruits. Les services communaux, les Associations et les Haulchinois pourront les choisir gracieusement selon leur domaine de compétence ou leur affinité.

Vote : Pour 16/ Contre 0/ Abstention 1 (M.Vuylsteker)

## 6<sup>ème</sup> Délibération : Exonération de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties

Cette délibération permet d'exonérer de la taxe foncière sur une période de 3 ans les habitants d'Haulchin qui ont leur maison achevée depuis plus de 10 ans et pour laquelle ils auraient fait des aménagements liés aux économies d'énergie. A condition, entre-autre d'avoir effectué 10 000 € de travaux dans l'année précédente ou 15 000 € dans les 3 années précédant la demande. Libre à nous de fixer le taux d'exonération qui va de 50 à 100% sur 3 ans.

Mme Bailleux : pouvez-vous nous énoncer les nombreux critères pour pouvoir prétendre à cette exonération de notre taxe foncière.

M. Charlet répond : ce n'est pas de notre responsabilité, ce sont les critères de l'état. On nous demande juste de voter le taux d'exonération de la taxe foncière. Il nous faut la volonté d'accompagner les habitants qui investissent pour améliorer leur maison, pour faire des économies d'énergie, décarboner le pays, en travaillant avec des Entreprises labellisées RGE.

Mme Bailleux précise que la taxe foncière est la seule recette fiscale de notre commune. Attention aux difficultés de nos futurs budgets de notre commune. N'oublions pas que l'Etat aide aussi beaucoup tous les ménages pour leurs travaux de rénovation énergétique.

M. Charlet : « Pour compenser ces aides, on devra certainement, à notre tour, faire des économies sur les services communaux, comme celui de la Jeunesse »

M. Vuylsteker et d'autres Élus ajoutent que l'état décrète des exonérations sur le dos des communes. Il faudrait lui dire d'arrêter.

Après de longs échanges, on a procédé aux votes suivants :

\*Taux d'exonération : 5 voix pour 100% 3 voix pour 80% 1 voix pour 70% 6 voix pour 50%

-Exonération de la taxe : Pour 16/ Contre 0/ Abstention 1 (Mme Bailleux)

Résultats du vote : L'exonération partielle de la taxe foncière sur les propriétés bâties est votée au taux de 50% pour les habitants de notre commune remplissant tous les critères exigés par l'État.

## 7<sup>ème</sup> Délibération : Programme Local de l'Habitat 2025 – 2030 (PLH)

On demande aux communes de donner leur avis sur l'axe de travail du Pôle Habitat de la CAPH pour la période 2025-2030.

Les Engagements :

- l'Attractivité résidentielle
- Les besoins d'Hébergement
- l'amélioration du parc locatif
- Les différents marchés du logement.

La CAPH votera également sur ces engagements au prochain Conseil communautaire. Sur Haulchin il est prévu un potentiel foncier pour 83 logements.

Vote du PLH 2025-2030 Favorable 16/ Défavorable 1 (A.Vuylstecker)

### Informations diverses

Mme Parsy : Dans le cadre d'octobre rouge : marche samedi 10h suivie d'un lâcher de ballons biodégradables.

M.Karl Journet : La Semaine bleue se déroulera du 14 au 20 octobre. Merci à Chantal David, conseillère déléguée pour son aide. Conférence médicale le 30 novembre sur les cancers masculins ;

Mme Isabelle Hego Gautier : ce vendredi 4 octobre, Soirée jeu à la bibliothèque. 23 personnes y sont inscrites. Le 13 octobre, repas des Aînés : 233 inscrits au repas, Salle Pablo. 62 repas seront portés à domicile.

M.Marius Harvent : Les Enfants de la gare font un repas le 16 novembre accompagné par une imitatrice de France Gall.

M.Mathieu Becart se félicite du succès de la semaine du sport aux écoles. Ont participé le basket, le Goshindo, le football et la Pétanque. Simon Lucq et Pierrine ont également fait des activités avec les écoliers.

M. Alain Bonnafous continue son partenariat avec le policier municipal. On va bientôt remettre en place, les jardins pour les écoles et le périscolaire. Vous avez vu le montage des grilles des jardins familiaux face à Pablo.

Mme Bailleux : Quels sont les avis du Sous-préfet durant sa visite dans notre commune ?

M. Le Maire : Nous sommes allés voir l'évolution des travaux de la cité Usinor, le devenir du Château d'eau, la visite du site d'ETEX à l'intérieur comme à l'extérieur, c'est un site qui a du potentiel. Avenue Robert Schumann avec Yokoso, Aldi, et le futur lotissement. On a dialogué sur la phase 2 de la centrale photovoltaïque. Fin de la visite au port fluvial pour discuter sur de futurs projets.

MC Bailleux : Avez-vous répondu à l'enquête publique ? Oui, indirectement. Au Comité Seine-Docks Escaut, aux services et au Président de la CAPH, j'ai dit fermement que je n'étais pas d'accord avec la demande des Voies navigables pour changer dans le PLUI d'Haulchin, la zone UEt en zone UE.

La commune a également répondu en écrivant de manière officielle à l'enquête publique en indiquant le refus formel à la demande des voies navigables relatif au changement de zonage.

Mme Bailleux : Deux antennes téléphoniques ont été posées sur l'avenue de l'Europe et Rue du Colonel Fabien sans concertation. C'est dommage. La demande préalable a été acceptée tacitement.

M. V Charlet : oui on aurait dû communiquer.

M. le Maire précise que pour les prochaines fois, il demandera aux différents opérateurs téléphoniques de se regrouper

Mme Bailleux : Quand allez-vous arrêter de ne plus bien vivre ensemble notamment avec les membres du personnel ?

M.Charlet : Ne faites pas du cas d'une personne une généralité. En tant qu'Adjoint au personnel, je peux dire que le personnel vit très bien ensemble. Jamais le personnel n'a été autant épanoui, autant investi de leur mission, autant performant. Au service technique ils sont passés de 14 à 7 et aucun ne se plaint.

Mme Bailleux et pourtant pourquoi une employée communale souffre de discrimination. ? Le personnel communal n'a pas le droit de lui parler : Elle n'a pas le droit d'aller dans un bâtiment communal sans un laisser-passer. On se croirait en état de guerre !

M. V. Charlet, il n'y a pas de discrimination, je lutte contre la discrimination, je me bats pour cela. C'est vous qui avez fait de la discrimination ! Une procédure juridique est en cours, on attend les résultats.

Mme Hego Gautier qui s'est rendue à la journée Portes ouvertes de Yokoso avec 2 autres élues, a reçu les réclamations de la directrice qui se plaint du manque de communication de la Mairie sur les services rendus par cet accueil de jour haulchinois.

Mme Bailleux transmet également la déception de la Présidente du Comité des Âges sur les absences répétées d'un délégué Haulchinois qui ne se fait jamais remplacer.

Mme Bailleux demande également qui sont les élus délégués au Conseil d'école.

Fin de la séance : 22h

Fait à Haulchin le 08 octobre 2024

Secrétaire de Séance  
Marie-Claire BAILLEUX

Maire d'Haulchin  
Bruno RACZKIEWICZ